

Nombre de membres :

- En exercice : 33
- Présents : 33
- Représenté : 0
- Absent : 0
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 059-215902917-20260408-2026\_19-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
- Séance du conseil municipal  
du MERCREDI 08 AVRIL 2026 -

Convocation adressée le 02 avril 2026

Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

---

Le président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait effectuer l'appel nominal.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM., Aude VAN CAUWENBERGE, David VAN DEN BROECK, Caroline GIGAREL, Didier WASTERLAIN, Geneviève LARVOR, Philippe DIREZ, Malika BOUDINA, Said LALAMI, Marie-Catherine FLINOIS, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM., Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Annie FROMENT, Michel TRIGAUT, Nicole DUFOUR, Patrick BARRÉ, Anne DUBUS, Olivier MARTIN Malika LOTTEGIER, Jacques BUYLE, Laetitia ROLAND-POLIN, Stéphane DUFOUR, Gilles BECQUET, Audrey MONIER, Adeline DUBREUCQ, Antony LARROQUE, Lahcen LHOU, Béatrice DECONINCK, Olivier SILVA, Nathalie DAENEN, Pascale FORGEZ, Mohamed DAHMANE, Ludivine CAILLE, **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

**ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE** : M. Antony LARROQUE à 18h06,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Adeline DUBREUCQ est désignée pour remplir cette fonction.

---

**CRÉATION DE LA COMMISSION DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)  
ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES**

N° Acte : 2026-19	Date de l'acte : 08.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 5.2
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

En application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le conseil municipal souhaite que la composition et le fonctionnement de cette Commission MAPA soient identiques à la Commission d'Appel d'Offres, à savoir : le Maire (ou son représentant), en tant que Président, et dix conseillers municipaux (5 titulaires et 5 suppléants) élus en son sein.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** le guide des procédures internes des marchés publics approuvé par délibération en date du 08 avril 2026,

**VU** la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

**CONSIDÉRANT** que la Commission d'Appel d'Offres constituée par délibération du Conseil Municipal du 08 avril 2026 n'est pas l'autorité compétente pour attribuer les marchés à procédure adaptée (MAPA),

**CONSIDÉRANT** qu'en deçà du seuil des procédures formalisées, la collectivité peut passer ses marchés et ses accords-cadres selon une procédure adaptée dont les modalités sont déterminées à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'HAUTMONT a la faculté de créer une Commission MAPA qui intervient spécifiquement à l'occasion des procédures adaptées afin d'assister le pouvoir adjudicateur dans sa prise de décision dans le cadre de l'analyse des candidatures et des offres,

**CONSIDÉRANT** que le rôle de cette Commission MAPA est de formuler un avis sur le rapport d'analyse des offres, le classement des offres et le choix des titulaires,

**CONSIDÉRANT** que la composition et le fonctionnement de cette Commission seront identiques à la Commission d'Appel d'Offres,

**CONSIDÉRANT** que la Commission MAPA sera convoquée pour les marchés de fournitures, services, travaux, dont les montants estimés sont supérieurs ou égaux aux seuils de procédures

N° Acte : 2026-19	Date de l'acte : 08.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 5.2
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

adaptées HT, et inférieurs aux seuils européens des procédures formalisées HT en vigueur et fixés par décret.

**CONSIDÉRANT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)),

**AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. DAVID VAN DEN BROECK, ADJOINT, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**À LA MAJORITÉ DES MEMBRES**

**Votants : 33**

**Pour : 31**

**Abstentions : 2**

- **CRÉE** la Commission des marchés à procédure adaptée MAPA, dont la mission principale est de rendre un avis sur le choix des titulaires pour les marchés de fournitures, services, travaux, dont les montants estimés sont supérieurs ou égaux aux seuils de procédures adaptées HT, et inférieurs aux seuils européens des procédures formalisées HT en vigueur et fixés par décret. Ces seuils seront donc actualisés automatiquement à chaque nouveau décret, sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.
- **FIXE** le nombre des membres de la Commission des marchés à procédure adaptée MAPA à ONZE membres répartis comme suit :
  - Le Maire, Président de droit, ou son représentant,
  - 10 conseillers municipaux (5 titulaires et 5 suppléants).
- **DÉCIDE** que la Commission des marchés à procédure adaptée MAPA soit constituée des mêmes membres que la Commission d'Appel d'Offres avec un fonctionnement identique.
- **PROCLAME** élu, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, les membres suivants :

→ Liste « Ecouter, Rassembler et Agir pour Hautmont »

**MEMBRES TITULAIRES**

Didier WASTERLAIN  
David VAN DEN BROECK  
Aude VAN CAUWENBERGE  
Michel TRIGAUT

**MEMBRES SUPPLEANTS**

Lahcen LHOU  
Antony LARROQUE  
Jacques BUYLE  
Bernard BONDUE

**Au titre de la représentation proportionnelle**

N° Acte : 2026-19	Date de l'acte : 08.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 5.2
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

→ Liste « Fiers d'être Hautmontois » :

**MEMBRES TITULAIRES**

Olivier SILVA

**MEMBRES SUPPLÉANTS**

Béatrice DECONINCK

La secrétaire de séance,

Adeline DUBREUCQ



Le Maire,

Stéphane WILMOTTE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture le :  
de la mise en ligne le :

N° Acte : 2026-19	Date de l'acte : 08.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 5.2
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------